



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

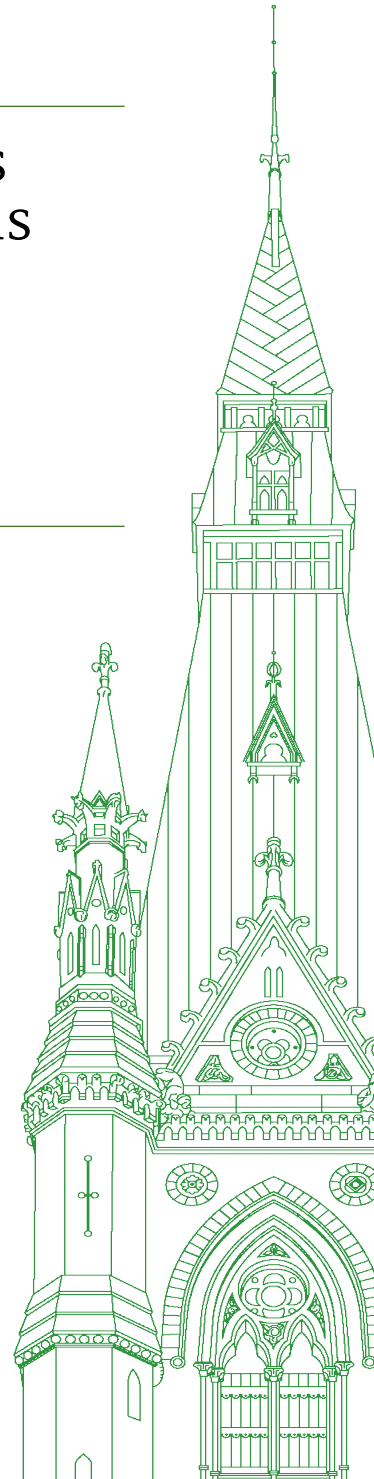
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 051

Le mardi 6 octobre 2026

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le mardi 6 octobre 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)): Bonjour à tous. La séance est ouverte.

Bienvenue à la 51^e réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes. Pour les témoins qui ne nous connaissent pas encore, ce comité est communément appelé le « puissant OGGO ».

Nous poursuivons notre examen de la motion M-16 et, pour ce faire, nous accueillons aujourd'hui deux groupes de témoins.

Monsieur Trudel, bienvenue à nouveau. Vous ferez une déclaration liminaire, puis nous passerons à M. Thompson, du ministère de la Défense nationale.

Monsieur Trudel, vous avez cinq minutes.

[Français]

Francis Trudel (sous-ministre délégué, Services Publics et Approvisionnement Canada): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Je serai accompagné aujourd'hui de mon collègue, M. Mark Quinlan, qui est sous-ministre adjoint principal des Services immobiliers. Il est en route. Veuillez nous excuser pour ce retard.

Nous sommes heureux d'aider le Comité dans son examen de la motion M-16, qui préconise d'étudier l'utilisation des terrains et bâtiments fédéraux excédentaires pour offrir des services aux anciens combattants.

[Français]

Avec près de 1 500 immeubles et propriétés dans l'ensemble du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC, est l'un des plus importants gardiens des biens immobiliers du gouvernement fédéral et a un rôle important à jouer pour relever le défi que représente la prestation de services aux anciens combattants.

[Traduction]

À l'heure actuelle, de nombreux bâtiments gouvernementaux excédentaires sont vacants dans les collectivités de partout au pays. Un certain nombre de ces terrains et immeubles ont déjà été réaffectés pour aider à lutter contre la crise du logement actuelle, mais les usages qu'on pourrait en faire ne se limitent pas à cela.

[Français]

J'aimerais expliquer brièvement le processus d'aliénation et souligner certaines des mesures prises par SPAC pour améliorer le résultat obtenu. Comme pour tant d'initiatives gouvernementales, c'est une question d'efficacité du processus.

En vertu de la politique du Conseil du Trésor, les biens immobiliers excédentaires qui ne sont pas acquis pour la construction de logements peuvent être présentés aux ministères fédéraux, aux sociétés d'État, aux provinces, aux municipalités et aux groupes autochtones avant d'être mis en vente à plus grande échelle.

[Traduction]

Les ministères fédéraux, y compris Anciens Combattants Canada, peuvent manifester leur intérêt à l'égard d'un bien immobilier lorsque ce dernier répond à une exigence de programme donnée, notamment dans le cadre d'initiatives menées en partenariat avec des organismes sans but lucratif ou communautaires. Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC, accélère l'aliénation de ces biens en hâtant le début des travaux, en menant diverses activités en parallèle lorsque cela est possible, en mobilisant les partenaires rapidement pour résoudre les problèmes et en simplifiant le processus d'approbation pour favoriser une prise de décision plus rapide qui tient compte des risques.

[Français]

Ces mesures visent à réduire les délais d'aliénation de biens qui pourraient servir à l'aménagement de logements et de biens moins prioritaires, tout en continuant de satisfaire à toutes les exigences applicables. De plus, SPAC a récemment terminé un examen pan-gouvernemental visant environ 11 600 propriétés fédérales afin de déterminer la possibilité d'y aménager des logements.

[Traduction]

L'examen n'a pas permis de recenser de propriétés pour les initiatives concernant les anciens combattants en particulier, mais lorsque des possibilités de logement qui cadrent avec ces initiatives sont présentées, elles peuvent être prises en compte dans le cadre du processus de logement ou d'aliénation applicable.

[Français]

SPAC entretient un dialogue régulier avec Anciens Combattants Canada par l'entremise de forums nationaux et régionaux établis. Ces forums permettent aux ministères de discuter des nouvelles exigences et d'explorer les possibilités de collaboration.

[Traduction]

Le ministère des Anciens Combattants apporte son expertise sur les besoins des anciens combattants et les services à leur offrir, tandis que SPAC fournit une expertise en matière de biens immobiliers et administre les processus d'aliénation conformément au cadre législatif et stratégique applicable. À ce jour, Anciens Combattants Canada n'a fixé aucune exigence particulière en matière de biens immobiliers excédentaires liée au logement ou aux services destinés aux anciens combattants, mais des forums de concertation sont en place pour appuyer les échanges qui auront lieu à mesure que les besoins évolueront.

[Français]

Les hommes et les femmes des Forces armées canadiennes font d'énormes sacrifices dans l'exercice de leurs fonctions. Nous leur devons, au minimum, l'assurance d'avoir un logement sûr et abordable à leur retour à la vie civile.

[Traduction]

Nous avons la possibilité d'utiliser certains biens immobiliers fédéraux excédentaires du Canada pour répondre directement aux besoins immédiats de nos anciens combattants en matière de logement et pour d'autres services, et je suis fier du rôle essentiel que joue SPAC dans cette démarche.

• (1105)

[Français]

Je me ferai maintenant un plaisir de répondre aux questions du Comité.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Thompson, bienvenue au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Vous avez la parole pour une durée de cinq minutes.

[Français]

David Thompson (directeur général, Exigences du portefeuille, ministère de la Défense nationale): Monsieur le président, membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle David Thompson, et je suis directeur général des Exigences du portefeuille auprès du sous-ministre adjoint responsable de l'Infrastructure et de l'environnement du ministère de la Défense nationale.

Dans le cadre de mes fonctions, je supervise la planification du portefeuille immobilier du ministère de la Défense nationale, notamment en veillant à ce que nos terrains, bâtiments et autres infrastructures de soutien continuent de répondre à l'évolution des besoins des Forces armées canadiennes et de la Garde côtière canadienne.

Je suis accompagné du brigadier-général Serge Ménard, commandant du Groupe de transition des Forces armées canadiennes.

[Traduction]

Il est responsable des services de transition et de soutien aux blessés pour les membres des Forces armées canadiennes, ou FAC, et leurs familles. Il s'occupe plus particulièrement du soutien aux membres du personnel malades ou blessés qui se préparent à la vie après le service militaire. Il peut répondre aux questions concernant la transition des membres des FAC à la vie civile, y compris en ce qui concerne la coordination entre la Défense nationale, les FAC, Anciens Combattants Canada et les autres ministères et organismes gouvernementaux qui interviennent dans le processus de transition.

Se joint également à nous Robert Wight, sous-commissaire du secteur Construction navale et matériel de la Garde côtière canadienne, qui dirige le renouvellement de la flotte de la Garde côtière, l'approvisionnement en matière de construction navale et le soutien en service de la flotte et des actifs terrestres de la Garde côtière. Il pourra répondre aux questions concernant la Stratégie nationale de construction navale, le maintien en condition opérationnelle de la

flotte, la gestion des biens et les grands projets d'approvisionnement de la Garde côtière.

[Français]

À l'échelle fédérale, le ministère gère l'un des portefeuilles immobiliers les plus vastes et les plus diversifiés du gouvernement.

[Traduction]

Notre principale responsabilité est de veiller à ce que ces biens immobiliers répondent aux besoins actuels et futurs en matière de défense. Pendant que le Canada augmente ses dépenses en matière de défense et investit dans la croissance des forces armées, ainsi que dans la disponibilité opérationnelle soutenue des Forces armées canadiennes et de la Garde côtière canadienne, ce qui comprend l'infrastructure nécessaire pour soutenir la croissance des forces et les nouvelles capacités, le ministère évalue attentivement les besoins exprimés et traduit ces données en exigences relatives au portefeuille immobilier.

Il demeure essentiel d'entretenir les bonnes propriétés, au bon endroit et au bon moment, pour appuyer les opérations des Forces armées canadiennes et de la Garde côtière canadienne, et pour répondre aux besoins de notre personnel. La croissance ne signifie toutefois pas que toutes les propriétés actuellement détenues par la Défense nationale continueront d'être requises. Nous évaluons notre portefeuille en fonction des besoins opérationnels actuels et prévus, plutôt que d'examiner seulement si une propriété est occupée ou utilisée aujourd'hui. Lorsqu'une propriété n'est plus utile aux opérations, à l'instruction, à la disponibilité opérationnelle, à la croissance de la force ou à d'autres besoins futurs, on peut envisager son aliénation.

• (1110)

Cela permet au ministère de la Défense nationale d'axer son portefeuille sur les besoins actuels et futurs des Forces armées canadiennes et de la Garde côtière canadienne. Cela tient également compte du fait que certains biens immobiliers peuvent présenter certains aspects importants liés à l'état des bâtiments, à la santé et à la sécurité, à l'environnement, au patrimoine ou autres qui doivent être pris en compte parallèlement aux besoins opérationnels. En ce sens, la conservation et l'aliénation de biens immobiliers ne sont pas des objectifs concurrents. Les deux visent à faire en sorte que le portefeuille de la défense demeure aligné sur les besoins changeants du Canada en matière de sécurité.

Merci. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Thompson.

Nous allons commencer par M. Mazier, qui dispose de six minutes.

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue à nos invités.

Monsieur Thompson, dans le budget de 2024, le gouvernement a déclaré qu'il s'efforçait de « céder 14 propriétés excédentaires qui sont prometteuses pour la construction domiciliaire et qui ne sont pas nécessaires aux opérations de la Défense nationale ». Cela remonte à plus de deux ans. Combien de ces 14 propriétés ont effectivement été transformées en logements?

David Thompson: Quatorze propriétés présentant un potentiel pour le logement ont en effet été identifiées. Neuf d'entre elles ont été acceptées dans la banque des terrains publics. À ma connaissance, aucune d'elles n'abrite encore de logements.

Dan Mazier: Dans ce cas, pourriez-vous déposer une mise à jour de l'état d'avancement de l'ensemble du projet, comprenant tous les renseignements issus de ce rapport sur la manière dont ce développement se déroule? Pourriez-vous déposer cette mise à jour?

David Thompson: La question est-elle de présenter ce document maintenant?

Dan Mazier: Oui.

David Thompson: Est-ce pour une date ultérieure? Je n'ai pas le...

Dan Mazier: Non, il suffit de la présenter au Comité, comme un rapport complémentaire.

David Thompson: D'accord.

Dan Mazier: L'*Ottawa Citizen* a rapporté que le ministre de la Défense avait informé VETS Canada qu'il attendait les recommandations de notre comité pour décider de l'avenir du manège militaire d'Amherst.

Ma question s'adresse à SPAC. Existe-t-il une politique ou une exigence stipulant que le ministre de la Défense doit attendre un rapport non contraignant de notre comité avant qu'un bâtiment excédentaire puisse être transformé en logements?

Mark Quinlan (sous-ministre adjoint principal, Services Publics et Approvisionnement Canada): Si je comprends bien la question, nous faisons référence à la politique du Conseil du Trésor sur les aliénations.

Dan Mazier: Existe-t-il une politique ou une exigence stipulant que le ministre de la Défense doit attendre le rapport de notre comité?

Mark Quinlan: Je ne pense pas que la politique en matière d'aliénation prévoie cela.

Dan Mazier: Merci.

Brigadier-général Ménard, pourquoi votre ministre et vous devez-vous attendre un rapport non contraignant du Comité avant d'aller de l'avant dans ce dossier?

Brigadier-général Serge Ménard (commandant, Groupe de transition des Forces armées canadiennes, Forces armées canadiennes, ministère de la Défense nationale): Malheureusement, je n'ai pris part à aucune discussion concernant l'utilisation de biens publics pour venir en aide aux anciens combattants. Je ne suis donc pas en mesure de répondre à cette question ce matin.

Dan Mazier: Vous n'en avez pas connaissance.

Bgén Serge Ménard: Non, monsieur.

Dan Mazier: D'accord.

Monsieur Wight, la Garde côtière canadienne exploite des navires de recherche halieutique en haute mer. Ces navires servent à recenser les stocks de poissons. Le gouvernement considère-t-il désormais ces dépenses comme des dépenses de défense?

Robert Wight (sous-commissaire, Construction navale et matériel, Garde côtière canadienne, ministère de la Défense nationale): D'après ce que je comprends de la comptabilisation de la Garde côtière, cent pour cent de ces dépenses sont prises en compte dans les objectifs de l'OTAN, étant donné que la Garde côtière est désormais un organisme d'exploitation spécial relevant du ministère

de la Défense nationale, au même titre que les Forces armées canadiennes et le Centre de la sécurité des télécommunications. Conformément aux règles de l'OTAN, cette comptabilisation permet de tenir compte de la totalité de ces dépenses dans l'atteinte des objectifs fixés pour l'OTAN.

• (1115)

Dan Mazier: Pour être clair, cela compte désormais comme des dépenses de défense, qu'il s'agisse de la pêche ou de la recherche scientifique pour...

Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.): J'invoque le Règlement.

Le président: Oui. Nous vous écoutons.

Pauline Rochefort: Cela concerne la pertinence de ces questions par rapport à l'ordre du jour que nous venons d'entériner.

Le président: La pertinence renvoie directement à la motion elle-même: « le gouvernement réalise des investissements historiques dans les Forces armées canadiennes (FAC) afin d'atteindre les objectifs de financement de l'OTAN ». C'est exactement le sujet dont il est question ici.

Allez-y, monsieur Mazier.

Dan Mazier: Je vais peut-être rebondir là-dessus. En gros, nos navires de recherche scientifique sont désormais considérés comme des dépenses dans le cadre de l'OTAN ou comme des dépenses en matière de défense. Est-ce exact?

Robert Wight: Oui, 100 % des dépenses de la Garde côtière canadienne sont désormais comptées au titre de notre engagement au sein de l'OTAN.

Dan Mazier: Qu'est-ce qui a changé? Pourquoi tout à coup maintenant? Est-ce parce que cela a été autorisé, ou s'agit-il d'une façade? Quand on parle de dépenses de défense, tout le monde pense que cela concerne la défense, et non des navires de recherche scientifique.

Pauline Rochefort: J'invoque le Règlement.

Le président: Je suis désolé, monsieur Mazier.

Nous vous écoutons, madame Rochefort.

Pauline Rochefort: Merci, monsieur le président.

Je viens de relire la motion, et je n'y vois aucune formulation allant dans ce sens. C'est présent dans l'exposé des motifs de la motion, certes, mais la motion elle-même charge le Comité de mener une étude sur d'autres usages possibles des terrains et des bâtiments fédéraux sous-utilisés et excédentaires susceptibles de contribuer à la redynamisation des communautés grâce à leur transformation en centres offrant des services aux vétérans.

J'ai du mal à comprendre en quoi cette série de questions a un rapport avec cette motion. Si vous pouviez m'aider à comprendre cela, je vous en saurais gré.

Merci.

Dan Mazier: Je peux tout à fait vous aider.

Pauline Rochefort: Je ne pense pas que la question s'adresse à vous, monsieur Mazier.

Le président: Monsieur Bragdon, sur ce rappel au Règlement, vous avez la parole.

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci, monsieur le président.

Pour citer directement la motion elle-même, voici le texte de la motion, qui constitue le fondement du reste de l'étude:

Que:

(a) la Chambre reconnaisse,

(i) que le gouvernement réalise des investissements historiques dans les Forces armées canadiennes (FAC) afin d'atteindre les objectifs de financement de l'OTAN plus tôt que ce que prévoyaient ses engagements, [...]

C'est là le fondement même sur lequel, comme l'indique la motion, l'étude est menée. Poser des questions portant sur la base de cette étude correspond tout à fait aux objectifs de celle-ci.

Le président: Je vais vous interrompre ici, car vous reprenez mon observation et ma décision.

C'est très clair. C'est écrit noir sur blanc dans la motion, telle qu'elle nous a été soumise par la Chambre des communes. C'est dans la toute première ligne. J'ai rendu ma décision.

Nous allons poursuivre avec M. Mazier. Il vous reste une minute quarante secondes.

Dan Mazier: Monsieur Wight, pour clarifier tout cela, historiquement, la Garde côtière exploite des navires de recherche halieutique en haute mer, ce qui contribue au dénombrement des poissons et à d'autres recherches scientifiques sur nos zones côtières. Or, le gouvernement a décidé que ces dépenses seraient désormais considérées comme des dépenses en matière de défense. Est-ce exact?

Robert Wight: Je ne peux pas me prononcer sur les règles comptables de l'OTAN ni sur leur application précise, mais je peux dire que, indépendamment de notre rattachement à la Défense nationale, un mandat de sécurité nous a été confié. Désormais, toutes nos plateformes — les 126 navires, ainsi que notre flotte de plus de 30 hélicoptères et avions — contribuent à parfaire notre connaissance des zones maritimes, qu'il s'agisse de navires de recherche scientifique, de brise-glaces, d'embarcations de recherche et de sauvetage ou de tout autre type de navire. Ils alimentent activement à brosser un tableau d'ensemble de la situation des zones maritime grâce aux capteurs dont ils sont équipés ou par l'intermédiaire de leurs équipages.

Dan Mazier: Ces navires scientifiques et leur personnel vont-ils soudainement tous faire partie de la Défense nationale?

Robert Wight: La Garde côtière reste un organisme opérationnel spécialisé. Jusque là, nous avons mené à bien sept mandats ou missions de premier plan.

Dan Mazier: Maintenant que la Garde côtière relève du ministère de la Défense nationale, y a-t-il présentement à bord de ses navires des équipements qu'on associerait à la défense nationale?

Robert Wight: Oui. Nous équipons un certain nombre de navires et d'hélicoptères de matériel de communication et de navigation de pointe.

Dan Mazier: Monsieur Thompson, pourriez-vous s'il vous plaît déposer toutes les évaluations et réévaluations techniques et de l'état des bâtiments concernant le manège militaire d'Amherst, y compris les estimations détaillées des coûts de réparation, de restauration ou de transformation engagés depuis 2015?

David Thompson: Des investissements importants ont été consacrés au manège militaire d'Amherst au cours des dernières années.

Dan Mazier: Pourriez-vous nous présenter ces résultats, s'il vous plaît?

David Thompson: Nous disposons des résultats des travaux d'entretien et de réparation effectués sur le manège militaire d'Amherst et les structures destinées à...

● (1120)

Le président: Seriez-vous en mesure de nous les communiquer?

David Thompson: Oui.

Le président: Très bien.

Nous passons maintenant à Mme Hirtle, pour six minutes.

Alana Hirtle (Cumberland—Colchester, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, messieurs, d'être parmi nous aujourd'hui, et merci à vous tous pour votre service.

Revenons au sujet qui nous occupe.

Brigadier-général Ménard, j'aimerais aborder votre rôle quant à la transition des membres des Forces armées canadiennes vers la vie civile. Quels sont les besoins les plus pressants des membres lorsqu'ils entament leur vie après le service?

Bgén Serge Ménard: Comme M. Thompson l'a évoqué dans son exposé, le Groupe de transition des Forces armées canadiennes est chargé de fournir un soutien aux victimes et des services de transition aux membres des Forces armées canadiennes et à leurs familles qui ont pour fonction de permettre une transition en douceur et d'améliorer leur bien-être. Ce faisant, nous accordons une attention particulière aux malades et aux blessés, ainsi qu'aux familles des membres décédés.

Lorsque nous accompagnons les militaires en transition dans nos centres, nous utilisons un cadre fondé sur les sept domaines du bien-être. Grâce à ce cadre, nous évaluons l'ensemble des aspects liés au sens de la vie, aux finances, à la santé, aux compétences de vie et à la préparation, à l'intégration sociale, au logement et à l'environnement physique, ainsi qu'à l'environnement culturel et social. Ces domaines sont tous interdépendants.

Par exemple, un problème de logement peut survenir parallèlement à des difficultés ou à des incertitudes financières. Nous constatons que des problèmes de santé et certaines situations familiales peuvent limiter le soutien disponible ou rendre difficile l'accès aux services civils. Autre exemple: un problème de santé peut avoir des répercussions sur l'emploi, les finances et les relations.

Lorsqu'une personne fait appel à nos services, nous prenons donc en compte tous les aspects de la transition plutôt que de considérer chaque question isolément. L'évaluation de ces sept domaines du bien-être nous permet de mettre en évidence un large éventail de difficultés.

Alana Hirtle: Parfait. Merci beaucoup.

Vous avez mentionné le logement. Comme cela a été indiqué, le pays compte aujourd'hui plus de 460 000 anciens combattants. A-t-on une idée du taux d'itinérance au sein de cette population?

Bgén Serge Ménard: Nous ne disposons pas de données précises à ce sujet, mais nous avons tout de même quelques renseignements. Je tiens à préciser qu'un seul ancien combattant sans domicile fixe, c'est déjà un de trop.

Pour replacer les choses dans leur contexte, entre 5 500 et 9 000 militaires quittent le service chaque année, selon que l'on considère uniquement les membres de la force régulière ou que l'on inclut ceux de la réserve. Au cours de l'exercice 2025-2026, 3 226 militaires ont été pris en charge par des conseillers en transition au sein de nos centres de transition. Sur cette population d'un peu plus de 3 200 personnes, 46 militaires quittant l'armée — soit 1,4 % — ont été identifiés comme présentant un niveau de préparation modéré ou faible lors de l'évaluation relative au logement.

Alana Hirtle: Tant ici lors de ces dernières réunions qu'au sein du Comité des anciens combattants, dont je fais également partie, on nous a informés que des services d'accompagnement global sont nécessaires et que le fait de se focaliser seulement sur le logement ne suffira pas à résoudre le problème. Nous avons besoin d'autres services, notamment en matière de santé mentale, de santé physique et autres.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce à quoi ressemblerait le scénario idéal pour intégrer des services d'accompagnement global dans un programme de logement?

Bgén Serge Ménard: En ce qui concerne l'accompagnement global, cela signifie que nous prenons en charge les anciens combattants lors de leur sortie de l'armée. Dans ce cadre, au sein des centres de transition, plusieurs organismes nous aident à soutenir nos membres en transition. Par exemple, nous collaborons avec les services d'aide aux familles des militaires, qui accompagnent les familles tout au long du processus de transition. Nous partons du principe que les familles font partie de la communauté militaire que nous devons soutenir, au même titre que les membres en transition, lorsqu'ils quittent l'armée.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec la Légion royale canadienne. À titre d'exemple, tout récemment, en janvier 2026, nous avons signé un protocole d'entente avec la Légion afin que soient mis à sa disposition des locaux au sein de nos centres de transition, ce qui permet de faciliter les contacts entre la Légion et les militaires en transition et d'aider la Légion à fournir les services qu'elle propose à ces derniers.

• (1125)

Alana Hirtle: Il ne me reste plus que huit secondes, je vais donc simplement vous remercier. Nous en reparlerons.

Le président: Aviez-vous une question courte à poser? Nous sommes dans les temps.

Alana Hirtle: Non, elle ne serait pas vraiment courte.

Le président: D'accord.

Nous passons maintenant la parole à madame Gaudreau, pour six minutes.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci, monsieur le président. Je souhaite revenir sur des statistiques et, après ça, il faut que je vous raconte ce que je vis, parce que j'ai siégé au Comité permanent des anciens combattants.

Monsieur Thompson, 14 propriétés ont été identifiées, et 9 sont à l'étude. Ce que je comprends, c'est qu'il n'y en a aucune qui a été transformée, n'est-ce pas?

David Thompson: Je vous remercie de la question.

Il y a un processus à suivre. C'est un processus du Conseil du Trésor, et nous sommes en train de le compléter.

Marie-Hélène Gaudreau: Est-ce qu'il vous manque des éléments pour compléter le processus, ou est-ce plutôt une question de temps et ça va arriver?

David Thompson: Il y a des étapes du processus que nous pouvons faire en parallèle, mais il y a d'autres étapes du processus pour lesquelles il faut attendre qu'une étape précédente soit complétée.

Marie-Hélène Gaudreau: En quoi cette étude peut-elle vous aider à compléter le processus? Nous sommes ici pour ça.

David Thompson: Je vais répondre en anglais.

Marie-Hélène Gaudreau: Il n'y a pas de problème.

[Traduction]

David Thompson: Dans le cadre du processus d'aliénation, il y a un examen de l'aspect patrimonial, un examen sur le plan environnemental, un examen archéologique et des travaux d'arpentage. Il s'agit d'un processus de diligence raisonnable en 10 étapes. Cela nous permet ensuite d'établir quelles pourraient être les utilisations futures potentielles du bien grâce à un processus de consultation, avec les autorités fédérales et provinciales... tout en tenant compte des besoins municipaux et autochtones. Si aucune de ces parties ne se manifeste, le bien peut également être mis sur le marché.

[Français]

Quand nous suivons ces étapes, ça nous donne beaucoup plus d'informations pour informer ces groupes.

Marie-Hélène Gaudreau: Donc, ce que je comprends, c'est qu'il y a déjà un processus en cours, un système d'aliénation qui va permettre à ces bâtiments d'être utilisés. Est-ce exact?

David Thompson: Il y a un processus pour la disposition de ces propriétés.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

Monsieur le président, sérieusement, en tout respect, je dirais que, pendant tellement longtemps, j'ai étudié ce sujet avec mes collègues, notamment avec Mme Hirtle, avec lesquels j'ai siégé au Comité permanent des anciens combattants. Je me pose la question suivante: comment se fait-il qu'on en traite ici, alors que c'est un sujet propre aux anciens combattants et qu'on comprend qu'il y a des fils à attacher en matière de concertation et de communication?

Monsieur Thompson, honnêtement, j'ai l'impression qu'on a tout ce qu'il faut sur le plan de la stratégie politique. Comme vous le savez, on est en train de démanteler toute la structure avec le projet de loi C-39. Les gens ne sont peut-être pas au courant, mais ce qui s'en vient est grave. Vous allez avoir les coudées franches, mais, d'un autre côté, vous aurez une directive qui vient d'en haut, et vous ne pourrez même pas suivre le processus que vous êtes en train de suivre. C'est grave.

J'ai l'impression qu'ici, on cherche à gagner du temps, parce que, tantôt, on va se retrouver devant des décisions prises. Dans le fond, pour ce qui est de l'usage des terrains, tout ce qu'il faut est en place, donc, on fait des gains politiques. On va se le dire: on a parlé du manège militaire d'Amherst, mais on pourrait parler de la raison pour laquelle on met l'accent là-dessus. Techniquement, s'il y avait une volonté politique d'aider les vétérans, on ne serait pas en train de regarder précisément si on réussira à utiliser des bâtiments excédentaires et de se féliciter d'avoir fait le travail. Ça serait déjà fait, il me semble.

Êtes-vous d'accord avec moi? Ce qu'on vit présentement ne vous aidera pas plus à prendre des décisions, parce que, techniquement, il y aurait eu, au préalable, une volonté politique. Je sais que vous ne pouvez pas me répondre, mais j'aimerais entendre vos commentaires sur le sujet, alors je m'essaie.

• (1130)

David Thompson: Je peux juste parler du processus dont il est question aujourd'hui. Nous avons apporté beaucoup d'améliorations à ce processus en collaborant avec nos collègues de Services publics et Approvisionnement Canada pour des renseignements.

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, je sais qu'il nous reste des réunions, mais, sérieusement, il y aurait une action très simple à entreprendre. Je sais qu'il nous reste quelques réunions pour discuter de cette motion, mais elle aurait vraiment dû être traitée par le Comité permanent des anciens combattants.

Merci. J'ai terminé mon intervention.

[Traduction]

Le président: Merci, madame Gaudreau.

La parole est maintenant à M. Bragdon, pour cinq minutes.

Richard Bragdon: Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins. Merci aux membres de la Garde côtière pour leur service rendu à notre pays et pour le temps qu'ils nous ont consacré. Merci aussi à leurs familles.

Le gouvernement a rattaché la Garde côtière canadienne au ministère de la Défense nationale et comptabilise les dépenses de la Garde côtière dans le cadre des dépenses globales de défense du Canada. Parallèlement, les documents du gouvernement indiquent clairement que la Garde côtière reste une organisation civile dotée de navires civils et chargée de missions civiles.

Si la Garde côtière reste une organisation civile, non armée, et ne fait pas partie des Forces armées canadiennes, comment ses dépenses sont-elles comptabilisées au titre de dépenses militaires?

Monsieur Wight, je vais commencer par vous.

Robert Wight: Je ne me prononcerai pas sur les règles comptables de l'OTAN, car je ne les connais pas bien. Cela ne relève pas de mes attributions. C'est une question qui relève du bureau du directeur financier au sein du ministère de la Défense nationale. Outre le fait d'avoir été transférés de Pêches et Océans Canada au ministère de la Défense, ce que je dirai, c'est que nous avons désormais une mission de sécurité. Il y a maintenant une mission de sécurité dont nous sommes responsables. Nous contribuons à la reconnaissance de la situation maritime du Canada. Dans les faits, nous sommes donc les yeux et les oreilles sur l'eau et dans les eaux canadiennes. Avec 126 navires et plus de 30 hélicoptères, nous contribuons à cette reconnaissance de la situation maritime pour la sécurité du Canada.

Richard Bragdon: En fait, si je comprends bien, la Garde côtière canadienne relève toujours du ministère des Pêches et des Océans. Je ne sais pas si elle a désormais été rattachée au ministère de la Défense nationale. Vos propres plans ministériels indiquent que la Garde côtière restera un organisme civil d'intervention spécial. Qu'est-ce qui fait précisément que ses dépenses soient prises en compte au titre de la défense?

Robert Wight: Nous faisons désormais partie du ministère de la Défense nationale. Cela fait maintenant plus d'un an que nous y

sommes et que nous avons quitté le ministère des Pêches et des Océans.

Richard Bragdon: Donc elle est maintenant...

Robert Wight: Elle fait désormais partie du ministère de la Défense nationale en tant qu'organisme de service spécial.

Richard Bragdon: Votre mandat a-t-il changé?

Robert Wight: Il a été modifié afin qu'il comprenne un volet sécurité, qui n'existait pas lorsque la Garde côtière relevait du ministère des Pêches et des Océans.

Richard Bragdon: Est-ce que du matériel de défense ou du matériel lié à la défense, comme des armes, a été ajouté à bord des navires, ou est-on en train d'en ajouter?

Robert Wight: Il n'y a pas d'armes, ni défensives ni offensives, mais nous examinons de l'équipement de communication, et nous en avons ajouté. De plus, il est question d'intégrer des drones et d'autres technologies similaires à bord de nos navires, pour que nous puissions mener à bien la mission de sécurité.

Richard Bragdon: Vous examinez la question et aucun achat n'a encore été effectué, mais j'ai cru comprendre que la Garde côtière exploite toujours des navires de science halieutique. Ces navires servent à compter les poissons. Le gouvernement comptabilise-t-il désormais ces navires dans les dépenses militaires, conformément aux exigences de l'OTAN?

• (1135)

Robert Wight: Comme je l'ai déjà mentionné, la Garde côtière relève du ministère de la Défense nationale. On considère désormais qu'elle contribue entièrement aux objectifs de l'OTAN.

Richard Bragdon: Les navires utilisés pour compter les poissons ou effectuer les relevés de poissons seraient donc inclus dans les dépenses de défense.

Robert Wight: Cela inclut toutes les ressources de la Garde côtière canadienne, mais je dirais que toutes sont polyvalentes et jouent un rôle notamment dans les interventions environnementales et les opérations de recherche et de sauvetage. Désormais, elles sont également polyvalentes dans le cadre d'un mandat de sécurité.

Richard Bragdon: Tous les navires de la Garde côtière canadienne sont désormais inclus dans les dépenses de défense.

Robert Wight: Oui, toutes les dépenses de la Garde côtière canadienne sont prises en compte dans les objectifs de l'OTAN, d'après ce que je comprends.

Richard Bragdon: Si la Garde côtière mène des opérations civiles de recherche et de sauvetage, de déglacage et d'intervention environnementale, ces services civils sont-ils désormais également pris en compte dans les objectifs en matière de dépenses de défense du Canada?

Robert Wight: Oui, la réponse est la même: toutes les dépenses de la Garde côtière canadienne sont prises en compte dans les objectifs de l'OTAN.

Richard Bragdon: Maintenant que la Garde côtière est intégrée à la Défense nationale et que toutes les dépenses engagées au sein de la Garde côtière canadienne, ou par son intermédiaire, ou toutes ses activités sont considérées comme des dépenses de la Défense nationale, quels changements ont été apportés à la stratégie de recrutement et de maintien en poste? Quel montant supplémentaire a-t-on prévu pour répondre aux besoins en personnel? Je pose la question, car on parle d'un mandat assez vaste et d'un changement considérable par rapport au mandat initial. Il doit certainement être nécessaire d'augmenter les effectifs et la participation. Est-ce que des efforts sont déployés à cet égard?

Le président: Vous avez le temps de répondre très brièvement.

Robert Wight: En un mot, oui. Je mentionnerais le financement pluriannuel. En 2025-2026, 129 millions de dollars nous ont été alloués dans le cadre du Budget principal des dépenses cette année pour que nous puissions renforcer nos capacités en matière de sécurité. Les fonds sont destinés notamment à l'acquisition de radars à longue portée, de drones, de capteurs, ainsi qu'au personnel qui les utilise afin que nous accomplissions notre mandat en matière de sécurité. Nous élargissons ce mandat et nous nous y adaptons.

Le président: Merci, monsieur Wight.

Nous allons passer à Mme Fancy, s'il vous plaît. Elle dispose de cinq minutes.

Jessica Fancy (South Shore—St. Margarets, Lib.): Merci beaucoup.

Je souhaite la bienvenue à tous nos témoins.

Je voudrais m'adresser principalement au brigadier-général Ménard et à M. Wright.

Monsieur Ménard, je viens de la Nouvelle-Écosse, une collectivité côtière, en très grande partie, où nous travaillons beaucoup avec la Garde côtière. Il y a différentes façons dont nous pouvons travailler avec elle, comme l'ont mentionné aujourd'hui mes collègues d'en face, en ce qui concerne les dépenses consacrées à l'OTAN. Comment pouvons-nous mieux utiliser certaines des infrastructures dont dispose la Garde côtière pour contribuer à la défense?

En ce qui concerne ces questions, j'aimerais tout d'abord parler plus particulièrement de la Nouvelle-Écosse. Notre province compte 7,2 % des vétérans du Canada, bien qu'elle ne représente que 2,7 % de la population totale du pays. Bon nombre de ces vétérans s'installent dans des collectivités rurales et côtières. Je me demande comment le Groupe de transition des Forces armées canadiennes s'assure que le processus de planification de la transition tient compte de la situation des vétérans qui, après leur service, reviennent dans des collectivités où l'accès au logement, aux soins de santé et à d'autres services peut être limité.

Bgén Serge Ménard: Nous accomplissons notre mandat grâce à un réseau de neuf unités de transition et de 27 centres de transition établis dans des bases et des escadres du pays. Nous sommes donc en mesure de fournir des services à proximité des bases. Comme je l'ai mentionné précédemment, notre rôle, dans le cadre de l'évaluation des sept domaines du bien-être, consiste à veiller à ce que les militaires soient préparés à leur transition vers la vie civile.

Les militaires peuvent accéder à nos services par l'intermédiaire de centres de transition physiques, mais nous disposons également de centres de transition numériques qui offrent des services similaires à ceux proposés dans un centre physique. Un point d'entrée en ligne leur permet d'obtenir des renseignements sur les services

offerts. Les militaires et leurs familles peuvent ainsi faire une demande ou prendre rendez-vous avec un conseiller en transition. Ils peuvent, par exemple, s'inscrire à des activités liées à la transition et accéder à des formations sur la transition. Grâce à cette ressource en ligne, ils ont également accès à des outils professionnels et liés aux compétences pour la transition du milieu militaire vers la vie civile, ainsi qu'au Répertoire national des ressources, ce qui peut aider les militaires et couvrir les sept domaines du bien-être.

• (1140)

Jessica Fancy: Merci beaucoup pour cela.

Je me demande également si vous pourriez nous parler de l'importance d'approfondir et de renforcer certains des programmes de soutien. Nous savons que la Garde côtière fait désormais partie du ministère de la Défense nationale et nous essayons de redynamiser — parlons franchement — une grande partie de ce que nous avons au sein des forces armées.

Dans quelle mesure est-il important d'approfondir le soutien à la transition pour montrer aux gens — compte tenu de nos taux de recrutement, nous essayons de recruter davantage de personnes — qu'il s'agit d'un bon choix de carrière? Nous devons montrer aux jeunes qui pourraient envisager de choisir ce secteur qu'il s'agit d'un milieu de travail viable et solidaire. Je me demande si vous pourriez nous parler de l'importance de cet aspect.

Bgén Serge Ménard: Ce que nous souhaitons mettre en avant, c'est que la transition doit avoir autant d'importance que le recrutement ou l'entrée en service. Nous savons que nous accordons beaucoup de temps aux militaires pour qu'ils s'habituent à la nouvelle culture militaire, mais pendant le processus de transition, nous voulons leur accorder autant de temps pour qu'ils soient bien préparés et prêts à affronter ce qui les attend après leur service.

Un aspect à ne pas sous-estimer, c'est la perte d'identité qui survient lorsque l'on abandonne l'uniforme. C'est pourquoi, dans le cadre des sept domaines du bien-être, nous nous intéressons au sentiment d'être utile et à la perte d'identité. Nous savons que cela peut avoir une incidence sur la capacité d'un militaire actif à s'adapter à la vie civile après son service. Nous prenons également cet aspect en compte, si cela peut aider.

Jessica Fancy: Merci beaucoup.

Oh, nous avons terminé. Les cinq minutes passent beaucoup trop vite.

Le président: Si vous avez une question brève, allez-y.

Jessica Fancy: Elle concernait la Garde côtière et nos investissements dans la construction navale. J'espère que nous pourrions y revenir.

Merci.

Le président: C'est parfait.

Madame Gaudreau, la parole est à vous.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

Monsieur Thompson, vous avez écouté les dernières réunions que nous avons eues. Nous avons entendu des témoins provenant autant des municipalités que d'assemblées législatives et, évidemment, tous ceux qui mettaient l'accent sur le manège militaire d'Amherst.

Ma question est la suivante: comment se fait-il que, présentement, on parle déjà d'un processus en cours? Pourquoi a-t-on mis l'accent sur le manège militaire d'Amherst, selon vous?

David Thompson: Pour ce qui est du manège militaire d'Amherst, les Forces armées canadiennes n'en ont plus besoin désormais, donc, c'est pour ça que ce processus est en cours.

Marie-Hélène Gaudreau: Est-ce que, présentement, vous êtes en train de considérer d'autres possibilités de terrains et bâtiments vacants?

David Thompson: Oui, au Canada, il y a d'autres propriétés pour lesquelles nous suivons le même processus.

Marie-Hélène Gaudreau: Est-ce que vous pensez que cette motion-ci accélérera le processus concernant le manège militaire d'Amherst, ou les autres propriétés en sont au même point du processus d'octroi?

David Thompson: À l'heure actuelle, nous suivons le processus du Conseil du Trésor, car c'est le processus que nous devons suivre.

Marie-Hélène Gaudreau: Donc, si je comprends bien, il y a un processus défini par le Conseil du Trésor qui donne la marche à suivre. C'est donc à cet endroit que le donneur d'ordre aurait dû procéder à des changements, au lieu de vivre l'expérience ici. Il y a des gens dans la rue, des vétérans qui souffrent et des vétérans qui meurent, mais nous sommes en train de regarder quelque chose qui existe déjà pour faire de la lumière, politiquement parlant. Ça me désole vraiment.

J'ai terminé, monsieur le président.

• (1145)

[Traduction]

Le président: Merci, madame Gaudreau.

Madame Cobena, allez-y, s'il vous plaît.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adressent à M. Ménard.

Comme vous le savez, les anciennes combattantes sont confrontées à des difficultés particulières lorsqu'elles passent de la vie militaire à la vie civile. C'est pourquoi le Conseil des vétérans a été créé. L'objectif est que les femmes puissent être entendues et contribuer à améliorer la transition de la vie militaire à la vie civile. Cependant, au début de l'année, cinq membres du conseil ont démissionné. Elles ont mentionné certains problèmes: l'insuffisance des ressources, une mauvaise communication et, surtout, l'impossibilité d'obtenir des résultats concrets.

J'aimerais savoir si vous êtes au courant de ces problèmes et si des mesures ont été prises depuis leur démission, qui remonte à environ neuf mois.

Bgén Serge Ménard: D'après ce que je comprends, le comité consultatif a pour rôle d'appuyer et de conseiller la ministre des Anciens Combattants. Malheureusement, je ne dispose pas de renseignements qui me permettraient de répondre à la question.

Sandra Cobena: Étiez-vous au courant des problèmes?

Bgén Serge Ménard: Je l'étais de manière informelle, mais je n'ai pris part à aucune discussion officielle concernant le comité. Je ne dispose d'aucune information précise.

Sandra Cobena: Vous travaillez au bureau de transition. Êtes-vous au courant de changements qui auraient été apportés depuis la démission de ces dames en janvier?

Bgén Serge Ménard: J'en ai eu connaissance — j'ai lu les nouvelles, par exemple —, mais je n'ai participé à aucune discussion officielle à ce sujet.

Sandra Cobena: On peut donc dire qu'il n'y a eu aucun changement depuis.

Bgén Serge Ménard: Je ne peux pas m'exprimer à ce sujet. Je ne suis pas au courant des conseils que le comité formule à l'intention de la ministre des Anciens Combattants. Je ne participe pas aux discussions.

Sandra Cobena: Merci, monsieur le président. J'aimerais céder le reste de mon temps de parole à M. Mazier.

Le président: Allez-y, monsieur Mazier. Vous disposez de trois minutes.

Dan Mazier: Merci, monsieur le président.

Monsieur Quinlan, *Global News* a rapporté que des entreprises dirigées par le fils de l'ancien vice-président iranien, qui, selon le SCRS, aurait contribué à l'approvisionnement en pièces pour l'armée iranienne et le Corps des gardiens de la révolution islamique, ou CGRI, ont obtenu des contrats fédéraux, notamment auprès du ministère de la Défense nationale.

Votre ministère est responsable de l'approvisionnement. Comment se fait-il qu'une branche du gouvernement montait un dossier de sécurité nationale contre cet homme tandis que votre ministère lui attribuait des contrats fédéraux?

[Français]

Mark Quinlan: Je vous remercie de la question.

Mon rôle à Services publics et Approvisionnement Canada est d'être le sous-ministre adjoint principal responsable des services immobiliers. On pose des questions sur les approvisionnements, mais ma responsabilité vise les services immobiliers en particulier.

[Traduction]

Dan Mazier: Discutez-vous avec les autres? Étiez-vous au courant? En était-on conscient? Faites-vous des vérifications? Votre ministère se penche-t-il sur ce genre d'allégations?

[Français]

Mark Quinlan: Comme je le mentionnais, ma responsabilité quant à ce que le Comité étudie est d'agir en tant que service optionnel pour plusieurs ministères fédéraux quant au processus de disposition des terrains publics une fois qu'ils sont excédentaires.

[Traduction]

Dan Mazier: Avant que des contrats ne soient attribués au Melanite Group, y avait-il quelqu'un à la Défense nationale qui était au courant des préoccupations liées à la sécurité nationale concernant l'entreprise?

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je ne vois pas en quoi cette série de questions a un rapport avec les terrains excédentaires pour les vétérans. Comme les témoins l'ont indiqué, c'est de ce sujet qu'ils sont venus nous parler, et non de ces questions aléatoires.

Le président: Je comprends. Je pense toutefois que cela nous mène à la motion initiale, concernant les investissements dans les forces armées.

Pouvez-vous continuer, monsieur Mazier? Il vous reste une minute.

Dan Mazier: Merci.

Monsieur le président, force est de constater que nous n'obtenons aucune réponse à ce type de questions, notamment celles sur l'approvisionnement. Je voudrais donc présenter la motion suivante:

Étant donné que:

a) il a été révélé dernièrement que, selon des documents gouvernementaux, Mohammad Reza Ghafouri Fard, aussi connu sous le nom de Sal Ghafouri, a fait l'objet d'une enquête de la part des autorités de sécurité nationale du Canada parce qu'il aurait participé à des activités d'acquisition de technologies militaires iraniennes dont l'armée iranienne et le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) auraient tiré un avantage;

b) selon un rapport de filtrage de sécurité du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) daté de janvier 2023, M. Ghafouri Fard aurait pris part à des activités d'acquisition dont l'armée iranienne, y compris le CGRI, aurait tiré un avantage; quant audit rapport, le SCRS l'a transmis à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada;

c) malgré ces risques pour la sécurité nationale, des entreprises sous le contrôle de M. Ghafouri Fard ont conclu des contrats avec l'État canadien, y compris avec le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada et Innovation, Sciences et Développement économique Canada;

d) en mai 2026, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a informé M. Ghafouri Fard que des procédures avaient été entamées pour que sa demande de citoyenneté canadienne soit rejetée pour des raisons de sécurité nationale.

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité organise une réunion pour examiner les processus fédéraux d'acquisition, de filtrage de sécurité et de communication des renseignements en lien avec les contrats et le financement dont les entreprises bénéficiaires étaient sous le contrôle de Mohammad Reza Ghafouri Fard, aussi connu sous le nom de Sal Ghafouri, ou lui appartenaient en propre, et que le Comité invite à témoigner des représentants de Services publics et Approvisionnement Canada, du ministère de la Défense nationale, d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et du Service canadien du renseignement de sécurité.

Global News a révélé que selon un rapport d'enquête de sécurité du SCRS datant de janvier 2023, un homme d'affaires aurait pris part à des activités d'approvisionnement dont auraient bénéficié l'armée iranienne et le Corps des gardiens de la révolution islamique. Le SCRS a transmis le rapport aux autorités de l'immigration. Par ailleurs, les entreprises de l'homme en question ont continué à recevoir des fonds fédéraux, notamment de la part du ministère de la Défense nationale et d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, après avoir déjà obtenu des contrats de la GRC.

Une partie du gouvernement monte un dossier lié à la sécurité nationale contre un fournisseur tandis qu'une autre partie continue de signer des contrats avec lui. Comment cela a-t-il pu se produire? Je n'ai pas entendu de réponse. Je n'ai pas entendu de réponse claire ni même la moindre inquiétude. C'est pourquoi nous devons aux Canadiens d'obtenir des réponses à ce sujet et c'est pourquoi je propose la motion.

• (1150)

Le président: Je commence à établir l'ordre des interventions. Vous pouvez continuer à parler de votre motion, ou nous passerons simplement au prochain intervenant sur la liste.

Monsieur Danko, la parole est à vous.

John-Paul Danko: Merci, monsieur le président.

Comme vous le savez, notre comité a pour mandat de terminer l'étude en cours d'ici le 22 octobre. C'est la date limite prévue pour la présentation du rapport. C'est une échéance extrêmement serrée, ce qui signifie que nous devons respecter le calendrier des réunions prévues à cet effet. La dernière réunion aura lieu, je crois, le 8 octobre, soit ce jeudi, ce qui laisse exactement 10 jours ouvrables aux analystes pour préparer leur rapport. Le rapport, recommandations comprises, devra ensuite être approuvé par notre comité, puis soumis à la Chambre. Nous avons donc très peu de temps pour accomplir la tâche qui nous a été confiée dans le cadre de l'étude.

Par ailleurs, vous vous souvenez sans doute que même avant la pause estivale, nous menions notre étude sur la politique « Achetez canadien » qui, à l'heure actuelle, est particulièrement pertinente pour les Canadiens et pour les gens de ma collectivité, à Hamilton. Ma collègue d'en face, la députée Gaudreau, avait également proposé une étude sur les approvisionnements à la Commission de la capitale nationale concernant la Loi sur les langues officielles, que nous souhaitons également remettre à l'ordre du jour et qui a largement précédé ce que l'on propose ici.

Malheureusement, monsieur le président, nous n'avons d'autre choix que de proposer l'ajournement du débat sur la motion.

Le président: D'accord. Nous allons passer directement au vote.

Nous allons procéder à un vote par appel nominal, s'il vous plaît.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

Le président: Il s'agissait de la motion de M. Mazier, sur laquelle le débat est ajourné.

Nous revenons à notre étude initiale. Monsieur Gasparro, vous disposez de cinq minutes.

• (1155)

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): Merci beaucoup.

Merci à vous tous pour votre service.

Je serai assez bref.

Monsieur Ménard, au début de votre déclaration préliminaire, vous avez souligné un point qui me semble vraiment important, soit que même un seul ancien membre des FAC en situation d'itinérance, c'est déjà un de trop. Je pense que, peu importe nos allégeances politiques, nous sommes tous pleinement d'accord avec vous.

J'espérais que vous ou certains de vos collègues puissiez nous donner une idée des efforts renouvelés que déploie le gouvernement canadien pour le financement ou la construction de différents types de logements — logements supervisés, logements abordables et logements sociaux. À votre avis, dans quelle mesure cela réduira-t-il le risque que des membres et d'anciens membres des FAC se retrouvent en situation d'itinérance, et comment cela contribuera-t-il à atténuer les pressions à cet égard?

Bgén Serge Ménard: De notre point de vue, au sein du groupe de transition, lorsque nous évaluons les critères de logement dans le cadre des sept domaines du bien-être, nous soutenons les membres qui travaillent avec Anciens Combattants Canada et d'autres partenaires pour nous assurer qu'ils sont bien soutenus après leur libération, mais nous savons que l'itinérance peut survenir plusieurs années après leur libération. De notre point de vue, la question des vétérans sans abri relève d'Anciens Combattants Canada. Il serait préférable qu'ils répondent à cette question précise.

Vince Gasparro: Bien sûr, et je pense que nous avons passé un certain temps à discuter avec eux.

Il pourrait également être préférable d'adresser cette question au ministère des Anciens Combattants. Y a-t-il une vision en ce qui concerne le type de logements dont les membres des FAC en situation d'itinérance auraient besoin? Les logements supervisés, les logements abordables et les logements sociaux sont certainement nécessaires d'un point de vue économique, mais les besoins en matière de logements supervisés sont-ils potentiellement plus grands chez les membres des forces armées?

Bgén Serge Ménard: Ce n'est malheureusement pas une question précise que nous étudions.

Vince Gasparro: Je comprends tout à fait. Encore une fois, je vous remercie tous de votre service.

C'est tout pour moi, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Gasparro.

Nous revenons à M. Bragdon pour cinq minutes.

Richard Bragdon: Monsieur le président, je cède mon temps de parole à Mme Cobena.

Le président: Allez-y.

Sandra Cobena: Merci.

Je veux simplement donner suite à cette question.

Je reste préoccupée. D'après ce que je comprends, les problèmes ont été exposés par les cinq membres qui ont démissionné. Leur travail ne produisait aucun changement significatif. Vous travaillez au sein du groupe de transition. Est-il juste de dire qu'à votre connaissance, aucune de leurs recommandations n'a été mise en œuvre et qu'il n'y a pas de résultats tangibles découlant de leurs recommandations, de leurs inquiétudes et de leurs démissions?

Bgén Serge Ménard: Ma réponse demeure la même. Je n'ai participé à aucune discussion à ce sujet, alors je ne peux pas parler de ce sujet précis.

Sandra Cobena: Ce que je veux savoir, c'est si vous voyez — mis à part le fait de participer à une discussion — que des changements sont apportés. Je ne parle pas d'une discussion sur les démissions. Je m'interroge sur les changements mis en œuvre en fonction de leur travail, de leurs préoccupations soulevées après que leur travail n'ait donné aucun résultat et de leurs démissions.

• (1200)

Bgén Serge Ménard: Ce que je peux dire, c'est que nous travaillons en étroite collaboration avec Anciens Combattants Canada pour nous assurer d'offrir le meilleur soutien possible à nos membres. Il s'agit d'un travail quotidien en collaboration entre les deux ministères. Il y a des points de contact dans toute l'organisation: au niveau opérationnel, à mon niveau, avec mon homologue d'ACC et au niveau du sous-ministre adjoint également. Nous utilisons...

Sandra Cobena: Je peux le comprendre. Ma question porte très précisément sur le travail que faisait le Conseil des femmes. Est-il donc juste de dire qu'aucun changement n'a été apporté depuis? Donnez simplement une réponse très claire.

Bgén Serge Ménard: Nous essayons toujours d'améliorer les services que nous offrons à nos membres en transition, mais je ne peux pas parler précisément des recommandations ou de ce travail.

Sandra Cobena: Je vais supposer qu'il n'y a pas de changements significatifs, et vous ne pouvez pas citer quoi que ce soit de concret qui a été changé.

J'aimerais savoir ce que vous pensez d'un autre élément d'information que nous avons reçu. Il s'agit des 3 millions de dollars de financement qui ont été réaffectés — qui ont été retirés du soutien aux anciens combattants sans abri. Le ministre du Logement a jugé que ces fonds n'étaient pas nécessaires parce qu'il n'arrivait pas à trouver d'anciens militaires dans le besoin. Pourriez-vous nous en parler?

Bgén Serge Ménard: Encore une fois, ce n'est pas une question que nous étudions au sein de notre ministère. La question des anciens combattants sans abri relève clairement d'Anciens Combattants Canada, et c'est donc l'organisation la mieux placée pour y répondre.

Sandra Cobena: Concernant les anciens combattants qui font la transition vers la vie civile, pensez-vous que le problème du risque qu'ils soient sans abri sera réglé s'il n'y a pas d'exigences de financement supplémentaire pour les soutenir?

Bgén Serge Ménard: Lorsque nous soutenons les membres en transition, nous évaluons les risques et les besoins qui pourraient mener à l'itinérance. Notre rôle est de veiller à ce que les membres soient bien soutenus et bien connectés aux organisations qui peuvent les soutenir après leur libération. C'est notre rôle: veiller à ce que les membres soient bien soutenus et à ce qu'il y ait une transition harmonieuse entre les Forces armées canadiennes et Anciens Combattants Canada.

Sandra Cobena: Diriez-vous alors que les fonds ne seraient pas nécessaires, que les 3 millions de dollars n'étaient pas nécessaires pour les vétérans en transition qui pourraient être à risque de se retrouver sans abri?

Bgén Serge Ménard: Je ne peux pas répondre à cette question précise, car il n'appartient pas à notre ministère d'étudier les besoins en matière de logements des anciens combattants sans abri.

Sandra Cobena: Je n'ai pas d'autres questions.

Le président: Madame Rochefort, vous avez cinq minutes.

Pauline Rochefort: Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adressent à M. Trudel et à M. Quinlan. Je veux simplement passer en revue le processus et bien le comprendre.

Le 24 juillet 2026, de nouvelles règles ont été publiées. Un avis de politique sur les biens immobiliers a été émis par le Conseil du Trésor. J'aimerais simplement comprendre en quoi cela a changé les règles relatives à la vente et à l'aliénation des terrains excédentaires.

Francis Trudel: Vous avez raison. Il y a eu un changement important dans la politique. Il s'agit d'une politique du Conseil du Trésor qui guide le processus d'aliénation des biens excédentaires pour le gouvernement du Canada.

La première chose qui s'est produite à la suite de ce changement de politique, c'est que le gouvernement a établi très clairement que le plus haut niveau de priorité qui existe pour l'aliénation des biens fédéraux est qu'ils soient aliénés à des fins de logement. Cet établissement des priorités a établi une ligne de conduite claire à suivre. Cette politique confère à Maisons Canada le pouvoir de déterminer si un actif convient réellement à la construction de logements. C'est là que le processus commence.

Les actifs excédentaires, qui sont des actifs qui ne sont plus utilisés par les ministères pour soutenir leur programme, doivent être pris en considération pour le logement. Maisons Canada a le pouvoir de le déterminer. Si Maisons Canada détermine que le bien convient, SPAC devient alors l'autorité d'aliénation pour soutenir Maisons Canada dans le cadre du processus complexe que mes collègues ont expliqué, et pour nous guider jusqu'à l'aliénation du bien.

Le changement de politique — qui était le fondement de votre question — a été d'établir un processus accéléré en matière de logement.

• (1205)

Pauline Rochefort: C'est un bon changement qui a été proposé. Est-ce exact?

Francis Trudel: C'est un changement qui permet certainement de se concentrer et d'accélérer l'aliénation.

Pauline Rochefort: Je vous remercie.

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'il en est du manège militaire d'Amherst? Je crois comprendre qu'il a été déclaré excédentaire en 2016. Quelle incidence ces nouvelles règles ont-elles sur cette propriété en particulier?

Francis Trudel: Je vais demander à mes collègues de la Défense nationale de vous expliquer comment ils procèdent à leurs aliénations.

Pauline Rochefort: Je veux simplement mettre les choses au clair.

Merci beaucoup.

David Thompson: La façon dont le processus change maintenant avec un actif comme le manège militaire d'Amherst, c'est qu'il fait actuellement l'objet d'une évaluation de dessaisissement. Le processus de diligence raisonnable est en cours. Une fois que ce sera fait... Comme je l'ai mentionné plus tôt, cet actif a été ajouté à la banque de terrains publics. Il n'y a pas eu d'intérêt démontré à ce moment-là. Le processus a maintenant évolué et Maisons Canada, si elle constate que cela a une valeur pour le logement, peut demander de placer en tête de liste le dessaisissement futur du manège militaire d'Amherst pour le logement, avant le processus de mise en circulation, qui serait ensuite transmis aux gouvernements fédéral et provincial... puis aux municipalités locales ou aux groupes autochtones.

Pauline Rochefort: Ce manège militaire n'a pas encore été évalué par Maisons Canada.

David Thompson: Je ne sais pas où en est l'évaluation de cet actif par Maisons Canada.

Pauline Rochefort: Qui demanderait l'évaluation à Maisons Canada? L'imposera-t-elle elle-même et dira-t-elle qu'elle va examiner cette propriété? Comment cela se ferait-il?

David Thompson: Selon le processus actuel, tout nouvel actif jugé excédentaire par le ministère est d'abord signalé à Maisons Canada. Ils feraient cette évaluation dès le départ. Je suppose qu'avec la création de Maisons Canada, il y a déjà pas mal d'actifs en cours d'examen.

Pauline Rochefort: Dans le cas du manège militaire d'Amherst, il a été désigné en 1990 comme édifice fédéral du patrimoine. Quelle incidence cela aurait-il sur le processus d'aliénation d'une propriété?

David Thompson: Le manège militaire d'Amherst a fait l'objet de divers examens du patrimoine, y compris sa classification patrimoniale. Cela fait partie du processus de diligence raisonnable afin que ces aspects patrimoniaux soient pris en compte avant d'aller de l'avant avec le processus de dessaisissement et qu'ils soient reportés avec le nouveau propriétaire potentiel de cet actif.

Pauline Rochefort: J'ai l'impression que cette propriété se situe entre les nouvelles règles et ce qui était en place auparavant. Il y a une zone grise, dans une certaine mesure. Est-ce une évaluation juste de la situation?

David Thompson: En ce qui concerne le changement de politique et le processus qui a évolué, le dessaisissement de biens immobiliers en cours pourrait se poursuivre sur la voie actuelle. Ils n'ont pas à être réexaminés si le processus est amorcé depuis un certain temps. Le manège militaire d'Amherst en est à ses débuts.

Pauline Rochefort: C'est certainement...

Le président: Je suis désolé. Nous avons largement dépassé le temps imparti.

Pauline Rochefort: D'accord. J'allais simplement souligner que les changements apportés en juillet étaient de bons changements et une bonne politique. J'aime cela.

Merci.

Le président: Il restera un peu de temps après la prochaine intervention, si vous le souhaitez.

Je crois comprendre que le Bloc et les conservateurs ont terminé leurs questions, alors nous allons terminer avec Mme Hirtle, pour cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Alana Hirtle: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, monsieur Trudel, pour les renseignements sur le fonctionnement, ainsi qu'à M. Thompson.

Vous avez parlé du dessaisissement et des mesures qui sont prises. Quel est le délai habituel entre le moment où une propriété est déclarée excédentaire et celui où elle est mise à disposition pour un réaménagement ou à des fins d'intérêt public?

• (1210)

Francis Trudel: C'est une question assez difficile parce que, bien sûr, chaque actif dont nous parlons a ses particularités. Certains d'entre eux sont des actifs en très bon état, et d'autres ont besoin de réparations ou de réinvestissements. Il y a des considérations de contamination. Il y a des enjeux patrimoniaux. Il y a des droits issus de traités qui entrent parfois en ligne de compte. C'est très difficile à évaluer.

Il est juste de dire que le processus avant l'entrée en vigueur du changement... Une étude du Conseil du Trésor a démontré qu'il fallait plusieurs années avant de pouvoir se départir d'un bien. Les données dont je dispose, sans indiquer de date précise, donnent à penser que cela serait réduit d'au moins la moitié dans le cadre du nouveau processus. Ce sera encore plus accéléré — je suis tenté de ne pas utiliser d'échéancier exact — lorsqu'on bénéficiera du processus accéléré à des fins de logement. Il y a de nombreuses raisons à cela dans la politique que j'ai décrite.

Il y a aussi le centre d'expertise qui existe à SPAC. Il a maintenant été créé à la suite d'un léger investissement prévu dans le budget de 2024. Cela nous permet de porter une attention particulière à cette question.

Tous ces éléments combinés ont généré une voie d'aliénation assez accélérée.

Alana Hirtle: Le manège militaire d'Amherst, en particulier, présente des préoccupations environnementales. Les coûts d'assainissement de l'environnement créent-ils un obstacle important à l'échéancier du processus ou au potentiel de réaménagement?

David Thompson: Tout le processus de diligence raisonnable, qui comprend l'évaluation environnementale et des études également, aide à élaborer une stratégie de dessaisissement pour maintenir les choses telles quelles et se dessaisir d'un actif, ou potentiellement investir pour s'en dessaisir. Chaque actif est unique à cette échelle. De plus, au fur et à mesure que nous mettons le bien en circulation, les parties intéressées pourraient avoir divers besoins futurs en matière d'utilisation qui pourraient avoir une incidence sur cette stratégie de dessaisissement.

Alana Hirtle: Il y a une partie intéressée, bien sûr, à cet édifice. VETS Canada a exprimé son intérêt à créer des logements offrant des services complets et à rétablir le musée du régiment des Nova Scotia Highlanders. On lui a trouvé un organisme temporairement, mais nous espérons pouvoir le ramener là-bas.

Ma dernière question est la suivante: y a-t-il d'autres possibilités en plus des changements apportés aux lignes directrices du Conseil du Trésor cette année? Y a-t-il des possibilités de simplifier encore plus le processus fédéral afin que nous puissions remettre plus rapidement ces bâtiments entre les mains des parties intéressées qui sont disposées et aptes à les prendre en charge et à les transformer en logements?

David Thompson: En ce qui concerne la mise à jour de la politique, ou le changement de politique qui a eu lieu, comme mes collègues l'ont dit, cela a certainement montré la possibilité d'accélérer le processus de dessaisissement pour le logement.

Je n'ai pas d'autres commentaires à faire sur d'autres mécanismes qui pourraient améliorer la situation.

Alana Hirtle: Enfin, le maire d'Amherst a comparu lors d'une réunion précédente pour parler des besoins et de la volonté des municipalités de travailler. Y a-t-il un moyen pour SPAC de travailler plus étroitement avec les municipalités afin de cerner les possibilités et de mieux utiliser ces propriétés?

Francis Trudel: Elles font certainement partie des intervenants avec lesquels SPAC travaillerait. Nous sommes l'un des 27 dépositaires d'actifs fédéraux, mais l'un des plus importants. Dans le cadre de ce processus, nous travaillons avec différents intervenants. Ces intervenants, y compris des ministères comme celui des Anciens Combattants, entrent en ligne de compte. S'ils veulent acquérir des actifs excédentaires, ils sont mis en priorité avant même que ces actifs ne soient mis sur le marché. Notre collaboration avec les collectivités et les municipalités s'inscrirait également dans cette partie du processus.

• (1215)

Alana Hirtle: C'est merveilleux.

Merci beaucoup à tous.

Le président: Merci beaucoup aux témoins. Nous vous sommes reconnaissants d'être ici avec nous aujourd'hui.

Dan Mazier: Si vous me le permettez, monsieur le président, Mme Hirtle a soulevé de très bons arguments. Je me demande si les évaluations environnementales du manège militaire d'Amherst depuis 2015 pourraient être déposées au Comité.

Le président: Auriez-vous facilement accès à cela?

David Thompson: Je vais devoir vérifier quels sont ces dossiers.

Le président: Bien sûr. Vous n'avez qu'à en informer le greffier.

Deux ou trois autres points ont été demandés. Nous avons un délai serré pour la présentation du rapport. Normalement, nous accordons trois semaines, mais nous devons transmettre nos observations à nos analystes d'ici le 15 octobre afin qu'ils puissent les inclure dans notre rapport, qui sera déposé. Si vous êtes en mesure de répondre d'ici le 15 octobre, nous vous en serions reconnaissants.

Chers collègues, nous devons examiner quelques dates. Nous avons besoin de recommandations. Il nous reste une réunion, mais nous aurons besoin de nos recommandations à ce sujet pour les analystes d'ici le 13. Je le rappellerai à tout le monde jeudi, mais s'il doit y avoir un rapport dissident, nous l'exigerons au plus tard le 21, à 16 heures, afin de tout mettre en place à temps pour déposer le rapport au plus tard le 23.

Encore une fois, je vous remercie de votre présence aujourd'hui et de vos réponses.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>